

plus qu'il se produira ce que l'honorable député de Peel a appelé un encerclement du globe par suite de ce pacte de sécurité collective conclu aux termes de l'article 51. Mais rien ne peut l'empêcher si, plus tard, on désire le faire dans l'intérêt de la sécurité nationale du Canada et dans l'intérêt de la paix partout.

En outre, à la fin de son discours, l'honorable député m'a posé quatre ou cinq questions au sujet de l'activité de l'OTAN. La curiosité lui a pris de savoir l'incidence qu'aurait sur le Canada ce qu'on a appelé le rapport du comité provisoire du Conseil. En se fondant sur une dépêche de journal,—je ne lui reproche rien à ce propos,—il a signalé que, s'il faut en croire ce rapport, nous n'avons pas rempli nos engagements en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

J'aimerais assurer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que pareille interprétation du rapport du comité provisoire du Conseil ne saurait se justifier. Je puis également assurer à la Chambre que nous respectons les engagements que nous avons pris en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord et que nous continuerons de le faire. J'ai essayé de l'expliquer ce matin, mais je n'y ai peut-être pas réussi. Cependant, voici exactement ce que porte le rapport du comité provisoire: tout d'abord, il s'agit d'un document rédigé par trois de ses membres, choisis par les douze pour constituer leur comité exécutif. C'est un document qui étudie à fond la question des exigences militaires et des ressources que les divers pays pourraient employer pour satisfaire à ces exigences.

Il y avait une division militaire: contrôle, évaluation du prix et étude. Ce service a étudié les exigences militaires afin de déterminer si elles tenaient compte des réalités, si les plans conçus par l'agence militaire des pays qui adhèrent à l'OTAN tiennent compte de la réalité, s'il est possible de faire des compressions ou s'il y aurait lieu d'y ajouter.

On a ensuite étudié ce qu'on a appelé les possibilités politiques et économiques des divers membres pour voir si ces possibilités étaient assorties aux besoins militaires. Lorsque le comité des trois a terminé ce travail, après qu'il eut étudié les divers programmes nationaux avec les représentants nationaux, son rapport, à titre de rapport du petit comité, a été déféré au comité complet, le comité des douze.

Nous avons eu l'occasion d'examiner ce rapport à une réunion du comité des douze. Il nous a été renvoyé pour étude gouvernementale. Après cette étude de la part des

divers Gouvernements, le comité se réunira de nouveau le 15 janvier. Nous avons tout lieu d'espérer et de croire que le Conseil de l'Atlantique-Nord sera alors saisi d'un rapport que tous les membres approuveront.

Jusque-là, jusqu'à ce qu'un membre du Conseil déclare qu'il ne peut accepter ce rapport, aucun membre du Conseil ne saurait être accusé de ne pouvoir ou de ne vouloir faire face à ses engagements. Telle est la situation en ce qui concerne le Canada et, à vrai dire, les autres pays.

Mon honorable ami m'a également demandé de combien de mois les plans militaires de l'OTAN retardaient sur l'horaire fixé et s'il y avait danger que ces plans s'écroulent. Bien que je n'aie pas eu le temps d'étudier ce point, je crois pouvoir dire que les plans militaires de l'OTAN ne se sont pas écroulés et qu'on ne saurait affirmer qu'ils retardent sur l'horaire fixé. Ces plans sont constamment modifiés par les commissions militaires de l'Organisation et ils le seront encore par suite de ce rapport du comité provisoire du Conseil. A certains égards, les plans sont exécutés à une cadence qui dépasse celle primitivement arrêtée, tandis qu'à certains autres, ils sont prolongés. Je crains que cette situation ne persiste pendant plusieurs années. Ces plans seront continuellement révisés. A l'heure actuelle, aucun État membre n'est satisfait des progrès accomplis et j'espère que les États membres continueront de se montrer impatients au sujet de ces progrès. Mais il n'est pas exact de dire qu'il est probable que ces plans s'effondrent ou qu'il est probable que l'OTAN s'effondre à tout point de vue.

Je passe maintenant aux observations formulées par le député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell). L'honorable député s'est inquiété du peu de progrès réalisés à l'égard de l'aspect non militaire de la collaboration et il était désireux de savoir ce que nous faisons en vue de favoriser cette collaboration et d'accroître la collaboration entre les membres. Je n'ai guère parlé de cette question ce matin et je puis en dire quelques mots de plus.

Comme le savent le député et la Chambre, la collaboration non militaire en vertu du pacte de l'Atlantique-Nord est l'un des premiers objets de l'adhésion du Canada à ce pacte. Nous n'avons jamais cessé de souhaiter qu'il fût donné suite dans la plus grande mesure possible aux dispositions de l'article II. Ce fut partiellement grâce à notre initiative que ce comité du Conseil a été institué en septembre dernier en vue d'étudier l'ensemble de la question. Ce comité s'est mis à l'œuvre à Londres en octobre et avait préparé un rapport pour la réunion de Rome en novembre.